

### Ordre du jour :

1. Rappel : le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
2. La programmation opérationnelle 2022-2023
3. La programmation opérationnelle 2024
4. Dotation Innovation Expérimentation
5. Point d'avancement ATI FEDER
6. Ingénierie territoriale 2024

### Présents :

Katy GUYOT, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Laura SOVET, référente territoriale (Région Occitanie), Lucie ZIMMERMANN, stagiaire DAT (Région Occitanie), Cécile MUNDLER, Directrice adjointe aménagement du territoire et fonds européens (Conseil Départemental du Gard), Thierry AGNEL, Vice-Président (PETR Vidourle Camargue/CC Rhône-Vistre-Vidourle), Thierry FELINE, Vice-Président (CC Terre de Camargue), Karine DIAZ-TURQUAY, Responsable Europe/subventions/partenariats (CC Pays de Lunel), Christophe CORREIA, Responsable Aménagement du territoire et développement durable (CC Pays de Sommières), Julien BUISSOU, Subventions/co-financements et contrôle gestion (CC Petite Camargue), Eric GUARDIOLA, Directeur général des services (CC Terre de Camargue), Chloé CHALOT, Pôle juridique et commande publique (CC Rhône-Vistre-Vidourle), Maxime CHARLIER, Directeur (PETR Vidourle Camargue), Frédéric CAMBESSEDES, chargé d'ingénierie financière et contractualisations (PETR Vidourle Camargue).

### Excusés :

Henri BRIN, Conseiller Régional (Région Occitanie), Sylvie THOMAS, Conseillère Régionale (Région Occitanie), Pierre MARTINEZ, Président (PETR Vidourle Camargue/CC Pays de Sommières), Philippe GRAS, Président (CC Rhône-Vistre-Vidourle).

### Ouverture de séance

#### Pour le PETR Vidourle Camargue :

En tant que Vice-Président du PETR Vidourle Camargue, M. Thierry AGNEL accueille les membres du comité de pilotage. Il excuse pour son absence Pierre MARTINEZ, Président du PETR. En préambule, il met en avant l'importance stratégique du Contrat Territorial Occitanie, pour le financement des projets de notre territoire par la Région. Le CTO joue dorénavant un rôle essentiel dans la planification financière, qu'il s'agisse d'études, de projets structurants ou du suivi des opérations de renouvellement urbain à Lunel et Vauvert.

Avant d'entamer les discussions, il souligne le nombre important de dossiers présentés aujourd'hui dans le programme opérationnel prévisionnel 2024, illustrant ainsi le dynamisme de notre territoire en matière d'investissements et de projets.

#### Pour la Région Occitanie :


Mme Katy GUYOT remercie les élus et techniciens pour leurs présences et notamment Mme Laura SOVET pour son engagement et sa réactivité dans la mise en œuvre du Contrat Territorial Régional. Elle salue également le travail du PETR Vidourle Camargue qui joue pleinement son rôle pour informer les communes sur les dispositifs régionaux et accompagner au quotidien les porteurs de projets. Elle se félicite de constater que l'objectif est rempli concernant l'établissement d'une maquette prévisionnelle au 31 mars 2024. Ce travail d'accompagnement local est valorisé par la Région Occitanie, qui contribue au financement de l'ingénierie territoriale du PETR Vidourle Camargue avec une participation financière de 35 000 euros, votée lors de la Commission Permanente d'avril 2024.

Elle rappelle qu'il est crucial pour la Région Occitanie d'avoir une visibilité programmatique au travers des Contrats Territoriaux (CTO), notamment pour éviter d'allouer des crédits à des opérations qui ne sont pas encore matures et pour pouvoir donner la priorité aux projets et équipements structurants. Il est souligné avec prudence que l'inscription d'un projet dans la programmation prévisionnelle ne garantit pas automatiquement l'octroi d'une subvention.

Il est précisé que les doctrines ne sont pas immuables et peuvent évoluer avec le temps. À cet égard, deux nouvelles doctrines ont été récemment adoptées :

- L'appel à projets "Tourisme, Durable et Solidaire" (ouvert jusqu'au 6 juin 2024) : <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Tourisme-durable-responsable-et-solidaire>
- Le Plan Vélo II, visant à soutenir les projets de mobilité cyclable :
  - Présentation du PLAN VELO : [35926 Plan VELO II - 30012024 - VF.pdf](#)
  - Règlement d'intervention Vélo du quotidien : [38512 Dispositif velo du quotidien PlanVeloII V7.pdf](#)
  - Règlement d'intervention Tourisme à vélo : [38513 Dispositif tourisme a velo PlanVeloII V5.pdf](#)

Il est observé, à l'instar de Thierry AGNEL, un dynamisme notable sur le territoire avec l'identification de 72 opérations au programme prévisionnel 2024. Elle espère que la Région Occitanie pourra répondre aux besoins en financement, tout en veillant à une répartition équitable des fonds entre les territoires et les porteurs de projets.

 *Le PowerPoint détaillant l'ensemble des points ci-dessous est joint au présent relevé de décisions.*

## Le Contrat Territorial Régional 2022-2028

### Rappel du cadre contractuel régional 2022-2028

Mme Laura SOVET, référente territoriale à la Région Occitanie pour le territoire Vidourle Camargue, expose le cadre de la politique contractuelle régionale en rappelant les principes applicables aux programmes opérationnels, à savoir :

- Tous les projets sollicitant une aide régionale doivent être inscrits dans le PO pour être programmés en Commission Permanente
- Peuvent être retenus dans un PO annuel :
  - Les projets dont le commencement d'exécution est prévu dans l'année
  - Les projets pour lesquels un dossier de demande de subvention est déposé auprès de la Région
- Ne sont pas inscrits dans un PO annuel :
  - Les projets manifestement inéligibles aux dispositifs régionaux en vigueur
  - Les projets dont le démarrage n'est pas prévu dans l'année (report dans un PO ultérieur)
  - Les projets n'ayant pas fait l'objet d'une demande de subvention à la Région (report dans un PO ultérieur si accompagnement possible)
- L'inscription des projets en cours d'instruction dans un PO ne vaut pas engagement financier des partenaires.
  - Pourront être accompagnés par la Région, les projets éligibles aux dispositifs en vigueur et donc qualifiés au regard du Pacte Vert.

L'élaboration du PO doit permettre un dialogue de gestion annuel :

- Elaboré dès la fin de l'année précédente et au plus tard au premier trimestre, et finalisé d'ici la fin du 1er semestre
- En fin d'année : un bilan du PO avec la possibilité d'intégrer quelques projets non identifiés initialement et dont l'exécution est imminente

Elle exprime sa reconnaissance envers les acteurs du territoire pour avoir respecté le calendrier et le cadre proposés par la Région Occitanie pour l'année 2024.

Elle précise que la maquette prévisionnelle inclut également les projets ayant fait l'objet d'une lettre d'intention avant le 31 mars. Pour ces projets, elle souligne l'importance de compléter rapidement le dépôt des dossiers afin qu'ils puissent être examinés lors d'une commission permanente de la Région Occitanie, sachant que les délais de traitement des rapports peuvent être significatifs (pouvant aller jusqu'à 3 mois).

Les projets liés aux dispositifs d'études PVD/BCO ou à l'AAP Tourisme pourront être intégrés en cours de route à la programmation 2024, car ils sont soumis à des règles d'instruction différentes.

## Intervention du Département du Gard

Mme Cécile MUNDLER rappelle les modalités d'intervention du Département du Gard au travers des contrats territoriaux qui ont vocation à accompagner les communes dans leurs projets de développement et d'investissement.

Plus spécifiquement, elle mentionne les adaptations à prendre en compte depuis les contrats territoriaux 2023 :

- Les bonifications environnementales sur les projets de bâtiments publics.
- Le système d'avance et d'acompte mise en place dans les contrats territoriaux.
- Le non-cumul des contrats territoriaux (sauf avec un contrat territorial « Traversée d'agglomération » dès lors qu'il n'est pas voté la même année qu'un contrat classique).

Elle termine son intervention en précisant que le dossier de demande d'aide unique via Démarches-simplifiées entre l'État et le Département va prochainement être arrêté en raison de dysfonctionnements liés aux dates de dépôt ou aux rejets mal notifiés entre les deux collectivités.

Pour la campagne 2025, l'État et le Département utiliseront donc des formulaires distincts.

## Rappel du bilan du programmation opérationnel 2022-2023

M. Frédéric CAMBESSEDES fait le point sur le bilan de la programmation 2022-2023, clôturée au 31 décembre 2023, où l'on recense :

- 108 dossiers ayant bénéficié de subventions régionales en 2022 et 2023, pour un montant total d'aides publiques de 17,3 millions d'euros, réparti comme suit :
  - 5 millions d'euros d'aides régionales
  - 2,6 millions d'euros d'aides de l'État (pour 27 projets) dans le cadre du CTO
  - 2,1 millions d'euros d'aides départementales (pour 35 projets) dans le cadre du CTO

A noter qu'en mars 2024, le PETR Vidourle Camargue a dressé un bilan de cette programmation 2022-2023, diffusé aux communes et EPCI du territoire, et présenté lors du Comité Syndical du PETR.

→ Lien vers le document : [Bilan 2022-2023 CTO Vidourle Camargue.pdf](#)

Il est également précisé dans cette clôture les opérations inscrites au Programme Opérationnel (PO) 2023 pour les équipements structurants, avec un vote prévu en 2024. Les opérations concernées sont les suivantes :

- La création d'une cuisine municipale à Lunel-Viel
- La construction d'une nouvelle cuisine centrale par la Communauté de Communes Petite Camargue
- La réhabilitation du stade de football à Calvisson
- La construction d'une médiathèque intercommunale au Grau-du-Roi par la Communauté de Communes Terre Camargue.

Concernant ce dernier projet, Monsieur Eric GUARDIOLA sollicite la Région Occitanie pour se prononcer sur cette opération, car son inauguration est prévue pour la rentrée 2024. Bien qu'il y ait eu des échanges plutôt positifs avec la Direction de la Culture, la réponse officielle concernant le montant de la subvention tarde malheureusement à arriver. Madame Katy GUYOT souligne l'importance pour la Région Occitanie de fournir une réponse rapidement.

## Présentation du PO prévisionnel 2024

### Méthodologie d'élaboration

M. Frédéric CAMBESSEDES retrace les principales étapes d'élaboration du Programme Opérationnel (PO) :

- Le 4 octobre 2023 à Codognan : Conférence des maires, au cours de laquelle les conseillers régionaux ont présenté les dispositifs régionaux et la méthode d'élaboration des programmes opérationnels, avec annonce de la date butoir du 31 mars de l'année N à toutes les communes, en présence des membres du Conseil de Développement.
- De septembre à décembre 2023 : Tournée des communes du PETR, comprenant une rencontre individuelle avec chaque commune pour examiner les projets de l'année 2024, définir les subventions et orienter vers les dépôts de demandes de subventions.
- De février à mars 2024 : Réunions "Subventions et contractualisations" au niveau des EPCI (5 réunions) : bilan du PO 2022-2023, rappels des dispositifs en vigueur et du processus de dépôt, évolution des dispositifs, vérification des dossiers déposés et/ou à inscrire sur le PO 2024.
- Entre mars 2023 et avril 2024 : Dialogue de gestion, avec des réunions bilatérales entre la Région et le PETR, incluant l'examen des dossiers déposés, des rencontres avec les communes/EPCI pour prioriser les équipements structurants, et un Comité technique le 10 avril 2024 à Aimargues.
- Le 2 mai 2024 : COPIL de validation du PO 2024.

### Présentation du programme opérationnel Vidourle Camargue 2024

Le programme opérationnel prévisionnel 2024 présenté aujourd'hui comprend 72 opérations, parmi lesquelles 66 sollicitent directement la Région Occitanie. On remarque une prédominance des projets liés aux espaces publics et aux mobilités. De plus, la présence de 5 dossiers sollicitant la doctrine "Equipements Structurants BCO" est soulignée.

Concernant l'avancement de la programmation opérationnelle prévisionnelle au 2 mai 2024, les points suivants sont notables :

- 12 opérations ont déjà été votées au cours du 1er trimestre 2024 (CP mars et avril), représentant un total de 468 827 € de subventions régionales.
- 54 dossiers sont en cours d'étude, pour un montant total sollicité de 5 643 879 €, parmi lesquels :
  - 13 dossiers complets et prêts à être programmés lors d'une prochaine Commission Permanente (CP de mai ou juillet 2024).
  - 32 dossiers sont en cours d'instruction et pourraient être programmés au second semestre 2024. Pour ces opérations, Madame Laura SOVET précise que selon l'avancement de l'instruction des dossiers, ils seront inscrits à la CP d'octobre ou de décembre, ou reportés au PO25 en fonction des délais.

- 9 lettres d'intention ou dossiers sont en attente de réception en avril.

 La maquette du programme opérationnel prévisionnel 2024 est jointe au présent compte-rendu.

Ce programme opérationnel prévisionnel 2024 met également en valeur les cofinancements des partenaires financiers, à savoir :

- Pour l'État : 3,7 millions d'euros (24 opérations)
- Pour les Départements : 2,9 millions d'euros (21 opérations)
- Pour l'Europe : 5 millions d'euros (8 opérations)
- Pour les autres partenaires (fonds de concours EPCI, agences de l'État, etc.) : 5,8 millions d'euros (10 opérations)

En outre, un accent particulier est mis sur les opérations concernées par la règle des projets structurants, soit 9 opérations.

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Type de crédits
BOURG CENTRE : Construction d'une école de musique intercommunale à Calvisson	CCPS	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO
Rénovation des arènes (1ère tranche)	Sommières	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS
BOURG CENTRE : Aménagement du site des lacs de Vergèze en base de loisirs	Vergèze	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO
BOURG CENTRE : Création d'une salle des rencontres	Le Grau-du-Roi	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO
Création d'une Maison de Santé pluri-professionnelle	Campagne	MAISONS ET CENTRES DE SANTE PLURIPROFESSIONNELS
Déconstruction et construction d'une piscine énergétiquement exemplaire et socialement accessible à tous	CALA	SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS
BOURG CENTRE : Rénovation complète de la salle communale polyvalente et de spectacles Antoine Roux	Lunel-Viel	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO
Rénovation de l'EAJE et création de 13 places supplémentaires	Marsillargues	POLE PETITE ENFANCE
BOURG CENTRE : Espace mutualisé pour la vie associative	Entre-Vignes	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS BCO

*Pour rappel sur les projets structurants, la Région accompagne par an et par commune un projet structurant toute maîtrise d'ouvrage confondue.*

### Dotation Innovation Expérimentation

L'objectif de cette dotation, inscrite dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie, est de stimuler les territoires dans une démarche de progression en faveur d'un changement de modèle de développement. Il s'agit d'une subvention d'investissement ouverte à tout porteur de projet, qu'il soit public ou privé. Pour ce faire chaque territoire doit définir une à deux thématiques pour la durée de son CTO (jusqu'en 2028 inclus). La description de ces thématiques et de leur mise en œuvre doit être détaillée dans des fiches mesures spécifiques intégrées au CTO, avant tout financement de projets au titre de cette dotation. Les thématiques doivent présenter un caractère innovant marqué, répondant aux enjeux du Pacte Vert. Il est important de noter que cette dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

Les dépenses éligibles concernent uniquement les dépenses d'investissement (travaux et équipements). Les frais de maîtrise d'œuvre pris en compte, au prorata des dépenses éligibles, sont plafonnés à 10%. Les dépenses de fonctionnement ainsi que les VRD/parking sont exclus.

Chaque CTO peut mobiliser une enveloppe annuelle au titre de la DIE (Dotation d'Investissement Environnementale) de 80 000 €. L'aide régionale se présente sous forme d'une ou plusieurs subventions, avec un taux d'intervention maximum de 25% des dépenses éligibles (ce taux maximal étant réservé aux projets les plus exemplaires). Le seuil de dépenses éligibles est de 2 000 € et cette enveloppe n'est pas reportable sur une année ultérieure.

Au niveau du PETR Vidourle Camargue, une première fiche DIE a été validée sur le thème de « Soutenir et dynamiser les expérimentations de mobilités durables » par la Région Occitanie. À la suite de l'abandon d'une fiche-action sur la sobriété énergétique, il est proposé d'orienter la deuxième fiche vers le thème de « Développer des initiatives économiques résilientes », notamment pour cofinancer des porteurs de projets privés. Cette fiche sera soumise au vote lors de la commission permanente de la Région Occitanie en mai et lors du Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue le 3 juillet prochain.

Lunel Agglo n'étant pas éligible à ce dispositif qui est dirigé vers les territoires ruraux et de montagne, Mme Karine DIAZ-TURQUAY revient sur la possibilité de conventionner avec la Région, compétente pour le développement économique, sur les aides directes cofinçant les entreprises dans le cadre des projets LEADER. En effet, M. Maxime CHARLIER précise que, le dispositif LEADER étant une délégation de gestion du FEADER et non un dispositif régional,

une absence juridique existe dans la loi NOTRE pour permettre une prolongation de la compétence d'aides directes aux entreprises de la Région aux EPCI. L'intervention des EPCI est toutefois tolérée par le service FEADER qui instruit les dossiers puisque les délibérations sont validées par le contrôle de légalité des préfectures.

À ce jour, trois projets ont été identifiés dans le cadre de la fiche "Mobilités durables" :

- Vauvert : plan vélo.
- Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC) : installation d'équipements haltes et services vélos sur les ports d'Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi.

➔ Les dossiers complets devront être déposés complets avant l'été en vue d'un vote en 2024.

### Prochaine étapes et méthodologie d'élaboration du PO 25

Mme Laura SOVET et M. Frédéric CAMBESSEDES présentent la méthodologie qui sera suivie pour les prochaines étapes du PO 2024 et l'élaboration du PO 2025 :

- Poursuite de l'instruction des dossiers déposés et programmation en Commission Permanente (à partir du COPIL jusqu'à la CP de décembre 2024).
- Sollicitation des communes et Communautés de Communes de septembre à décembre, à travers une tournée des collectivités du territoire, afin d'identifier les projets pour l'année 2025.
- Fin d'année 2024 :
  - Clôture du PO 2024 : sollicitation des partenaires pour obtenir les derniers votes de subvention et transmission du bilan aux membres du COPIL.
  - Élaboration d'une première maquette pour le PO 2025 par le PETR (remontée des projets, reports de 2024, extraction Région).
  - Automne 2024 ou début d'année 2025 : organisation d'une conférence des maires, accompagnée d'une information au Conseil de développement. Une date sera à définir. Mme Katy GUYOT exprime une préférence pour l'automne, qui est une période plus adaptée et préalable aux dépôts de demande d'aide.

### ATI FEDER Vidourle Camargue



M. Frédéric CAMBESSEDES rappelle le cadre de l'ATI FEDER en précisant que la Région Occitanie a désormais édité des fiches pédagogiques détaillant les types d'opérations et les conditions d'éligibilité pour l'ensemble des actions ciblées par la priorité 5 du programme opérationnel FEDER Occitanie 2021-2027.

Pour rappel, le comité de pilotage est consulté pour chaque dossier déposé auprès d'une ATI et doit émettre un avis de pré-sélection sur l'opportunité du projet par rapport à la stratégie de l'ATI. À travers cet avis, le COPIL veille à la conformité des projets avec la stratégie de territoire mise en œuvre dans le cadre de l'ATI. L'avis de pré-sélection émis par le Chef de file ATI déclenche ensuite l'introduction du dossier dans le circuit de programmation de l'Autorité de gestion.

Concernant l'avancement de l'ATI FEDER, la Région Occitanie est confrontée à un nombre important de dépôts de dossiers, qui consomment théoriquement l'intégralité de l'enveloppe dédiée (150% de sollicitation à ce jour). Face à cette situation préoccupante, Madame Mary DUPONT, nouvelle référente territoriale ATI à la Région Occitanie, a demandé aux territoires de faire remonter les opérations les plus matures pour le 31 mars 2024.

À ce stade, huit opérations ont été pré-déposées au niveau de l'ATI Vidourle Camargue, à savoir.

Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet	Statut
<b>Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources</b>		
Entre-Vignes [RURAL]	<b>Création d'une crèche de 20 places</b>	✅ Pré-sélectionné OS5 : <i>En cours d'instruction</i>
Lunel [QPV]	<b>Requalification de la place des Martyrs de la Résistance</b>	🟢 Pré-dépôt OS5 : <i>Opération éligible (étude du seuil des dépenses éligibles OK)</i>
Aigues-Mortes [URBAIN]	<b>Aménagement/agrandissement de l'Office de Tourisme</b>	🟢 Pré-dépôt OS5 : <i>A priori éligible, dépenses éligibles et calendrier à confirmer</i>
CD30	<b>Voie verte Quissac-Fontanès</b>	🟢 Pré-dépôt OS5 : <i>A priori éligible</i>

Vauvert [QPV]	<b>Espaces publics Montcalm</b>	● Pré-dépôt OS5 : A priori éligible mais à prioriser avec l'autre dossier déposé
	<b>Aménagements des abords du centre commercial ANCT</b>	● Pré-dépôt OS5 : A priori éligible mais à prioriser avec l'autre dossier déposé
CA Lunel Agglo [QPV]	<b>Réalisation du complexe aquatique intercommunal de Lunel Agglo énergiquement exemplaire et socialement accessible à tous</b>	● Pré-dépôt OS5 incomplet : Courrier reçu mais pas de fiche de pré-dépôt, sous réserve argumentaire de l'impact pour les habitants du QPV
CD30	<b>Voie verte Vauvert-Calvisson</b>	● Pré-dépôt OS 5 non réalisé à ce jour

Une priorisation régionale des demandes reçues sera effectuée ce printemps en fonction des critères suivants :

- Qualité du projet,
- Caractère structurant,
- Impact sur le territoire,
- Aspect innovant,
- Degré de maturité (démarrage d'ici le 31 décembre 2024).

Concernant les deux projets sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Gard, Madame Cécile MUNDLER fournit les informations complémentaires suivantes :

<b>Voie verte Fontanès-Quissac</b> <i>La fiche pré-projet a été transmise à Mary DUPONT et au PETR Vidourle Camargue par mail du 15/04</i>	<b>Voie verte Vauvert-Calvisson</b> <i>un premier dossier sera déposé pour le tronçon le premier tronçon Vauvert - Vestric (Institut d'Alzon) dans les prochains jours</i>
Coûts estimés : 6 778 798€ Période de travaux : • Sécurisation des ouvrages du 2/05/24 au 1/06/25 • Aménagement de la voie verte du 01/02/25 au 1/03/26	Coûts estimés : 3.3M€ • Études : 100K€ • Passage inférieur sous la RD135 : 1.2M€ • Travaux voie verte : 2M€ Période travaux : • Études de projet : 2024 • Études environnementales : 2024/2025 • Travaux : 2025/2026 • Mise en service : 1er semestre 2026

Sont également présentés les pré-dépôts effectués auprès de l'OS3, qui connaît également une forte demande à l'échelle de la Région Occitanie. L'OS3 constitue une ligne de partage avec l'OS5, entre les mobilités urbaines et les mobilités touristiques/récréatives.

Maitrise d'ouvrage	Nom du projet	Statut
<b>Priorité 3 : Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines</b>		
Lunel	<b>Piste cyclable Avenue Gaston Baissette</b>	🚲 Pré-dépôt OS3 : A priori éligible
La Grau-du-Roi	<b>Aménagements de déplacement doux en site propose du centre-ville rive droite au Pont des Abîmes (piste cyclable bidirectionnelle + trottoirs)</b>	🚲 Pré-dépôt OS3 : A priori éligible sauf la tranche 3 qui est hors calendrier du FEDER
CCRVV	<b>Voie verte le long du Canal BRL</b>	🚲 Pré-dépôt OS3 : A priori éligible mais dossier non prioritaire pour la première programmation 2024 car démarrage des travaux en 2025
Lunel-Viel	<b>Aménagement cyclable « La Traverse »</b>	🚲 Pré-dépôt OS3 : Pas éligible car pas d'inscription dans un Schéma directeur

## Ingénierie territoriale 2024

M. Frédéric CAMBESSEDES rappelle, en cohérence avec l'introduction faite par Madame Katy GUYOT, que dans le cadre des contrats territoriaux ruraux 2022-2028, le Conseil Régional Occitanie vise à contribuer aux enjeux de l'ingénierie territoriale afin de :

- Participer à la montée en compétence des Territoires.
- Renforcer le partenariat entre la Région et les Territoires ruraux.
- Inscrire ce partenariat dans la durée via une Convention Pluriannuelle d'Objectifs.
- Simplifier la gestion administrative de l'Ingénierie Territoriale.
- Favoriser le réseautage à travers le Réseau régional des Développeurs Territoriaux.
- Accompagner les territoires via une Campagne régionale d'Audits Conseils auprès des PETR.

Une convention pluriannuelle d'objectifs détermine le programme d'actions pour renforcer l'ingénierie territoriale, notamment dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, comprenant :

1. Soutien financier aux projets et actions de communication des collectivités.
2. Mise en œuvre des politiques régionales de contractualisation sur le territoire (CTO et BCO).
3. Coordination avec les autres démarches territoriales.
4. Animation du Conseil de développement.

Le PETR Vidourle Camargue est ainsi chargé de :

- Animer et assurer le secrétariat du CTO et BCO.
- Établir et suivre le Programme Opérationnel du CTO, en lien avec les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader).
- Animer le partenariat sur le territoire.
- Aider au montage de projets des collectivités locales manquant d'ingénierie. e) Mettre en œuvre la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des CTO ruraux 2022-28.
- Servir de relais de proximité des directions et agences de la Région.
- Participer au Réseau Régional des Développeurs Territoriaux.

Cette mission peut également être en lien avec d'autres priorités régionales, telles que l'alimentation, le tourisme, le patrimoine, la rénovation énergétique, la pêche et l'aquaculture, etc.

Une contribution financière de la Région Occitanie d'un montant de 35 000€ pour cette ingénierie spécifique a été votée pour l'année en cours lors de la commission permanente d'avril 2024.

### Questions diverses

Dans le cadre du dispositif de construction et de rénovation des équipements sportifs, une problématique concernant les arènes a été soulevée. Les arènes associées aux courses camarguaises sont identifiées comme des équipements sportifs de niveau territorial au niveau de la doctrine régionale, avec un seuil minimal de dépenses éligibles fixé à 200 000 euros HT pour les territoires hors agglomérations et à 500 000 € HT pour les territoires situés en communautés d'agglomération.

Cependant, plusieurs communes du territoire ont des projets de réfection de pistes (Codognan, Beauvoisin, Le Cailar...) qui ne sont pas éligibles au dispositif, car ces projets totalisent souvent une assiette de dépenses de seulement 20 000 à 40 000 € HT. Ces projets revêtent pourtant une importance structurante majeure pour la vitalité des traditions locales.

À cet égard, Mne Katy GUYOT souhaiterait recevoir une note afin de rendre compte de cette situation au niveau de la Région Occitanie. Elle voudrait explorer la possibilité, au sein du Plan Camargue de la Région Occitanie, de mettre en place un système dérogatoire pour considérer ces projets dans le cadre du dispositif relatif aux équipements sportifs.

L'ordre du jour est clôturé.

Pierre MARTINEZ  
Président du PETR Vidourle Camargue

